



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

SYNODE D'HIVER DU 2 - 3 DECEMBRE 2014

Point 6 de l'ordre du jour

Plan financier 2015 - 2019

TABLES DES MATIERS

1. Introduction	Page 1
2. Plan financier (tableaux)	Page 7
3. Résultat du plan financier (tableau et diagramme)	Page 15

Proposition: Le Synode prend acte du plan financier 2015 - 2019

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

1. BUTS

Conformément aux articles 9 et 30 du Règlement sur la gestion financière de l'Eglise, le Conseil synodal invite le Synode à prendre acte du plan financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'objectif du plan financier ne devrait pas être de fixer les engagements financiers de l'Eglise définitivement pour plusieurs années à l'avance. Le Synode décide des engagements financiers de l'Eglise dans le cadre de l'examen du budget et des propositions de crédits. Le plan financier sert surtout à mettre en évidence les conséquences financières des décisions prises, mais il veut aussi montrer comment les modifications futures et déjà portées à notre connaissance ou les hypothèses concernant des influences extérieures pourraient avoir des conséquences sur les finances dans les cinq prochaines années (représentation de la marge de manœuvre financière).

Le plan financier est une **aide à la décision** qui permet au Synode et au Conseil synodal de mieux évaluer dans un contexte global, si leurs décisions sont supportables financièrement, et, chaque année, comment le budget de l'année suivante s'inscrit dans ce contexte. Le Conseil synodal s'appuie dans ses décisions sur les informations du plan financier, choisit une stratégie adaptée aux résultats de l'évaluation et fixe les priorités en conséquence. En tant qu'**outil stratégique**, le plan financier nous aide à identifier suffisamment tôt les déséquilibres financiers et à prendre des mesures correctives à moyen et à long termes.

2. BASES ET SYSTEMATIQUE

Le plan de l'année précédente a été remanié selon le principe de la planification financière continue et complété des données concernant l'année 2019. Avec l'année 2015, le plan financier couvre une période de cinq ans, ce qui permet au Synode d'évaluer si le budget est supportable en tenant compte de l'évolution à moyen terme. Le plan financier se fonde sur les comptes des dernières années et sur les budgets 2014 et 2015. Conjugué avec les prévisions des services généraux relatives à l'évolution des charges et avec celles établies cet été par divers centres de recherche conjoncturelle, il représente pour le Conseil synodal un instrument de planification et de gestion actuel et, pour le Synode, une aide à la décision idéale.

Pour des raisons techniques, et afin de diminuer le nombre de données et d'améliorer la lisibilité, les tableaux indiquent les charges nettes par fonction. Le résultat du compte de fonctionnement à la page 15 met en évidence la marge de manœuvre financière existante pour planifier de nouvelles tâches (ligne « Résultats sans les nouvelles tâches »). Si elle est inférieure au total représenté par les nouvelles tâches, il en résultera un excédent de charges et les fonds propres diminueront. Toute perte de substance durable et dépassant les limites du tolérable imposerait que l'on adopte des mesures d'économies, que l'on abandonne des tâches ou que l'on trouve de nouvelles sources de revenus. Une attention particulière sera portée aux charges récurrentes, qui ne peuvent pas être réduites ou supprimées sans conséquence, et dont toute augmentation produit des effets sur plusieurs années.

3. BASES DE PLANIFICATION ET HYPOTHESES RETENUES

Le plan financier 2015 - 2019 a été établi sur la base des chiffres des comptes annuels 2013 et des budgets 2014 et 2015 selon les conditions générales suivantes :

- Le **renchérissement annuel** était légèrement négatif (-0,7%) en 2013 et ne devrait être que très légèrement positif en 2014. Selon divers instituts de prévision, il devrait augmenter lentement en 2015 et atteindre une valeur entre 0,5 et 0,8%. Cela reste cependant difficile d'établir un pronostic fiable. Cela vaut aussi pour l'année 2016 et le reste de la période de planification. C'est pour cette raison que nous avons établi avec prudence nos hypothèses concernant les charges et les revenus du compte de fonctionnement. La **croissance réelle** de l'économie est tout aussi difficile à prévoir. Les chiffres décrivant l'évolution pour le deuxième trimestre 2014 sont restés encore un peu en-dessous des attentes et les valeurs prévues pour le second semestre ont été corrigées à la baisse. Malgré cela, une croissance réelle d'env. 1,5% peut encore être attendue. En ce qui concerne 2015, elle pourrait se situer entre 1,5 et 2,0%. Du fait du facteur de renchérissement, cela pourrait aboutir à une croissance globale se situant autour de 1,7 et 2,5% par année. L'évolution des revenus fiscaux et ainsi les contributions des paroisses à l'Union synodale sont jugées encore positives par le Conseil synodal malgré le recul croissant du nombre de membres. Tant que la croissance globale de l'économie est plus importante que le recul du nombre de membres, on assiste à une augmentation des revenus fiscaux et ainsi des contributions des paroisses à l'Union synodale. De plus, il est particulièrement difficile d'évaluer l'impact des interpellations politiques concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat et les efforts d'économie cantonaux. Si l'Eglise réussit à se positionner favorablement dans cette discussion, le recul du nombre de membres pourrait être contenu. Si les personnes critiques envers l'Eglise devaient l'emporter, la tendance à la sortie de l'Eglise devrait encore se renforcer. Parce qu'il est très difficile à cet égard d'établir des hypothèses, nous nous contentons tout d'abord d'une évaluation optimiste mais teintée de prudence. La croissance des contributions a été ainsi évaluée dès 2016 à 1,0% par année.
- Toutefois, nous avons volontairement appliqué des taux de croissance encore plus bas, afin de plafonner la progression des dépenses. Par rapport au budget 2015, nous ne tenons en principe pas compte du renchérissement pour les **charges nettes de biens, services et marchandises** (nos propres frais administratifs et de fonctionnement, sans les projets uniques). Font exception les postes soumis à de fortes variations dues à des facteurs externes comme les frais de communication, d'électricité et de chauffage. Cette règle s'appliquait d'ores et déjà pour l'établissement du budget 2015. Nous la reprenons pour le plan financier jusqu'en 2019. Les contributions accordées à des tiers ne seront augmentées qu'à hauteur de 1,0% si une part importante est imputable au personnel. Sans autre motif exprimé, les autres contributions restent inchangées.
- **Planification des tâches et des ressources** : Le personnel des Services généraux, confronté à la multiplication de ses tâches, a atteint les limites de ses capacités, ce qui a conduit au fait que les crédits de projets mis à dispositions par le biais du budget n'ont pas pu être entièrement utilisés pour des raisons de difficultés personnelles et que les projets aient dû être repoussés. C'est pour cette raison que le Synode a défini un nouveau plafond de postes en décembre 2013. Dès 2014, 6'000 points de postes sont désormais à disposition pour les postes fixes et 200 points de postes pour des projets. Suite à cela, le Conseil synodal a défini une nouvelle gestion des postes. Les postes qui sont certes financés par les Eglises Refbejuso mais ne peuvent être autogérés ne peuvent plus disposer de points de poste. Ils sont prévus sous le type de charge Autres salaires et mis au budget. Cette nouvelle répartition est appliquée de manière complète pour la première fois dans ce budget 2015. Les charges salariales restent cependant calculées à leur niveau actuel. Une évolution constante peut ensuite être observée durant la période de

planification, qui correspond aux adaptations au renchérissement prévisibles et à l'évolution effective telle qu'elle est prévue dans le règlement. La réserve de points de poste n'est pas prise en compte dans l'évolution des coûts, puisque nous devons partir du principe que les besoins ne sont pas exactement connus au moment de l'établissement du budget pour l'année suivante. Les variations des besoins entre ensuite dans la planification suivante. Il reste cependant de la compétence du Conseil synodal d'octroyer des postes supplémentaires dans le cours de l'année dans le cadre de la réserve de points de postes. Suite au déménagement des Services généraux dans la Maison de l'Eglise, des modifications ont été décidées dans les processus administratifs. Celles-ci devraient intervenir si possible sans licenciement mais en tirant profit des départs à la retraite. Les dernières adaptations seront vraisemblablement réalisées en 2015. Le reste de la planification ne devrait donc pas en être touchée.

- Les **charges salariales** sont intégrées au plan financier sur la base du règlement du personnel et de la convention collective en vigueur, mais la planification des tâches et des ressources décrite ci-dessus est également prise en compte. La hausse prévue pour les augmentations individuelles de salaire est proche des 1,0%. Pour la compensation du renchérissement et comme cela en était l'habitude, nous nous basons sur les décisions du Conseil-exécutif concernant le personnel du canton de Berne. Il ne devrait pas y avoir de compensation en 2015 alors qu'une compensation de 0,5 à 1,0% par année devrait être prévue pour les années à suivre. Il en résulte une hausse des charges salariales de près de 2,0% par an sur la période couverte par le plan financier. En ce qui concerne les défraiements des membres du Conseil synodal, seule la compensation du renchérissement a été prise en compte, conformément au Règlement. La modification de la Loi sur la Caisse de pension bernoise CPB en modifie le système de financement. Les hausses de salaires ne doivent plus être rachetées. Pour garantie des prestations quasiment semblables au passé, les taux de cotisations ordinaires ont été haussés. Parallèlement à cela, les employées et employés doivent également payer une contribution au financement du découvert d'environ 10%. Les cotisations supplémentaires ont été réparties sur une durée de 20 ans et elle ne devrait pas grever nos comptes de fonctionnement durant les années couvertes par la planification puisque nous avons créé des réserves suffisantes à cet effet ces dernières années. Cela nous conduit à une évolution constante des charges salariales globales qui devraient augmenter de 2015 à 2019 de 1,9% en moyenne.
- Les **charges de biens, services et marchandises** ont été encore une fois estimées avec une grande prudence. Dans la mesure du possible, elles ont été maintenues au niveau des années précédentes. Les honoraires et les frais d'acquisitions varient d'année en année, dans un sens ou dans l'autre. Les projets soumis au Synode dans un document séparé ou qui sont inclus dans les « nouvelles tâches » ne figurent pas dans les prévisions du compte de fonctionnement. En ce qui concerne les projets en cours, les honoraires pour des mandats externes et les coûts des manifestations, cours, séminaires et autres, on prévoit d'année en année une légère variation. Sur l'ensemble de la période couverte par la planification, cette somme reste pratiquement inchangée.
- Les **contributions versées à des tiers** n'ont été corrigées du facteur de renchérissement que dans les cas où cette correction était déjà convenue par contrat ou qu'elle implique d'autres acteurs. Le montant total des charges liées par voie réglementaire ou contractuelle (rubriques 321 et 322) reste pratiquement stable jusqu'en 2019. Les contributions liées (rubrique 331) augmentent quant à elle constamment jusqu'à 0,8%.
- Les **contributions non liées** (rubrique 332) restent également très stables au même niveau qu'en 2015 malgré les Nouvelles dépenses proposées au Synode d'hiver 2014.

- Les **bourses** se maintiennent au niveau des budgets 2014 et 2015. En cas de fortes fluctuations du besoin effectif, celles-ci seraient chaque fois compensées par un prélèvement du Fonds des bourses. Les **frais d'écolage** augmenteront très légèrement selon les responsables de la formation continue.
- Les **charges d'intérêt** sur les emprunts bancaires et les prélèvements sur le compte courant restent pratiquement nulles grâce au niveau élevé des liquidités. L'intérêt interne devrait être plus élevé du fait d'une possible hausse des taux d'intérêt. Par des prélèvements sur les fonds, en particulier en faveur du cours spécial ITHAKA Ministère pastoral, les réserves devraient cependant à nouveau diminuer et avec elles les intérêts perçus. Ni la réalisation du projet de renouvellement de l'équipement informatique, ni la rénovation de l'immeuble situé au Pavillonweg ni le financement du cours spécial ne devrait cependant nécessiter de nouveaux emprunts. Grâce à des placements en obligations, les revenus des intérêts peuvent également être prévus avec une relative assurance. Mais ces derniers devraient baisser légèrement du fait de l'utilisation de ces ressources pour les projets évoqués.
- Les **dépréciations** sont imputées conformément au Règlement sur les dépréciations et en fonction des investissements planifiés. Pour le renouvellement de l'équipement informatique, aucune dépréciation ne doit plus être planifiée grâce à des coûts moins élevés et au préfinancement de 1,0 millions. Le projet Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble fera l'objet d'une imputation avec 10% du reste des valeurs comptables. Les dépréciations apparaissent dans le plan financier parmi les nouvelles tâches.
- **Immeuble de Gwatt** (position 935) : depuis que l'immeuble a été vendu, c'était la société Gwatt-Immobilier AG qui assurait la gestion de la parcelle restante au sud, parcelle qui a également été vendue en 2013. Jusqu'à la fin 2014, il devrait être possible de liquider la société Gwatt-Immobilier AG également. C'est pour cette raison que Gwatt n'apparaît plus dans la planification dès 2015.
- Les **attributions aux fonds** concernent l'attribution réglementaire pour le financement des bourses, l'attribution au Fonds de rénovation immobilière pour le Centre de Sornetan et l'attribution minimale de CHF 10'000 au Fonds de secours. Aucun préfinancement n'est prévu à partir de 2015.
- **Contribution des paroisses** (900 et 905) : depuis l'année comptable 2002, le taux de redevance est resté inchangé pour toutes les années du plan. La contribution de l'Eglise du Jura suit l'évolution des paroisses bernoises. Le recul conséquent des revenus fiscaux dans les paroisses en 2010, s'est traduit pour la première fois en 2012 par un recul des contributions des paroisses à l'Union synodal. La situation s'est stabilisée en 2013 et une augmentation inattendue de 3,9% se produit pour 2015. Cela est à mettre au compte principalement à de très bons résultats concernant les impôts prélevés sur les personnes morales. C'est pour cette raison qu'en 2016 (en se basant sur l'année fiscale 2014), on peut compter sur un gel conséquent de ce développement. Pour toute la période couverte par la planification, on peut cependant compter sur une croissance nette de près de 1%, ceci en tenant compte d'une tendance clairement croissance de sorties de l'Eglise. Dans ces circonstances et au regard des résultats globaux du plan financier, il faut renoncer à de futurs rabais octroyés aux paroisses.
- En ce qui concerne les **autres recettes**, on relève peu de variations. Comme indiqué pour les charges d'intérêt, il est prévu d'accroître dans la mesure du possible les revenus des intérêts par des placements à moyen et à long termes. Mais elles ne pourront ensuite être améliorées en raison du taux d'intérêt qui stagne à un niveau limité.

3. NOUVELLES TACHES PREVUES PENDANT LES ANNEES DU PLAN

- Les prévisions relatives au compte de fonctionnement portent uniquement sur les charges concernant les tâches récurrentes et les charges d'exploitation. Les charges concernant les tâches pour lesquelles il subsiste une marge de manœuvre importante, tant du point de vue de leur coût que de celui de la période de réalisation, figurent séparément dans les tableaux en tant que **nouvelles tâches planifiées**. Il s'agit pour la plupart de projets ou de nouvelles charges récurrentes qui n'ont pas encore été approuvées par l'organe responsables. Elles représentent une charge moyenne d'environ CHF 750'000 par an, comme dans le plan financier précédent (voir en page 15).
- **Plan d'investissement.** Le dernier renouvellement de l'équipement informatique a pris fin en 2008 et les dépréciations sont arrivées à leur terme fin 2011. Le Synode d'hiver a adopté en décembre 2013 un crédit d'investissement de 1,185 millions. L'investissement peut être réalisé dans le dernier trimestre 2014. Grâce à son entier préfinancement, il ne sera pas mis à la charge des années couvertes par la planification. Les données suivantes apparaissent désormais au plan des investissements :
 - Vision Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble : 373'000 (présenté au Synode d'hiver 2014)
 - Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral : 3'000'000 (adopté par le Synode d'hiver 2013)
 - Rénovation de l'immeuble du Pavillonweg 5 und 7 1'200'000 (présenté au Synode d'été 2015, entièrement préfinancé)
- Grâce à l'évolution réjouissante des liquidités au cours de ces dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne sont pas endettées actuellement. Le niveau des liquidités est suffisant pour couvrir les frais d'investissement pour le renouvellement de l'équipement informatique ainsi que pour d'autres projets planifiés sans nécessiter de nouvelles dettes.

4. RESULTATS DU PLAN FINANCIER ET APPRECIATION (résultats en page 15)

Le tableau de la page 15 du plan financier présente les résultats 2015 - 2019 en chiffres et l'aide de graphiques :

- Si l'on ne tient pas compte des nouvelles tâches, les comptes présentent une marge de manœuvre financière relativement constante de CHF 704'800 en 2014 et qui devrait progresser à 885'500 pendant les années du plan. Ainsi l'évolution se montre similaire à celle présentée dans le plan financier présenté l'an passé. La retenue affichée dans le budget et dans le plan financier semble donc mener à une évolution financière constante et réjouissante malgré les tâches toujours plus nombreuses.
- Les charges consacrées à de nouvelles tâches s'élèveront en 2015 à CHF 787'000 (729'000 dans le plan de l'an passé). Cela comprend les charges supplémentaires pour les mesures d'accompagnement dans les projets Relations entre l'Eglise et l'Etat (200'000) ainsi que tous les autres projets évoqués dans les nouvelles dépenses des différents secteurs. En tenant compte de la marge de manœuvre indiquée, on obtient un excédent de charges de CHF 82'000, conforme au budget 2015.
- En 2016 et 2017 les résultats selon le plan restent légèrement négatifs. Dès 2018, un nouvel excédent de recettes peut être attendu. Les résultats annuels se situent entre CHF – 82'200 et CHF + 432'000.

- Les charges qui interviendront durant la période couverte par la planification et qui sont liées au Cours spécial ITHAKA pour un total de 3,0 millions et à la rénovation de la propriété du Pavillonweg n'apparaissent pas clairement dans le plan financier. Ces charges devant être couvertes par des prélèvements du Fonds de secours et du Fonds de rénovation immobilière, l'ensemble paraît neutre du point de vue financier. Ces charges auront cependant pour conséquence une baisse du niveau des liquidités pour le même montant et par là-même un léger recul des revenus des intérêts.
- Les chiffres présentés dans ce plan financier montre que, malgré une légère croissance des revenus et des charges uniques élevées, l'équilibre financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure n'est pas menacé. Les résultats négatifs prévus entre 2015 et 2017 représentent de 0,4% à 0,8% des revenus globaux par année.
- Les fonds propres devraient continuer à reculer de 8,8 millions à 7,6% pour se retrouver en fin de la période couverte par le plan à 7,8 millions.

L'évolution à moyen et à long termes des ressources financières des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure n'est pas uniquement marquée par de profondes mutations quant à sa mission. L'Eglise a des défis extérieurs importants à gérer, ce qui nécessitera des moyens supplémentaires à court et à moyen terme, que ce soit en termes de personnel ou de finances. Il n'est pas encore présenté dans ce plan financier quels seront les impacts de possibles modifications qui pourraient intervenir à long terme suite à ce processus. D'une manière ou d'une autre, il faut compter sur le fait que l'évolution des revenus ne suive pas les coûts toujours plus importants. Certes, nous pouvons prévoir un résultat équilibré jusqu'à 2019 au vu de ce que nous savons aujourd'hui. Mais, il nous est important de stabiliser les capitaux propres à environ 8,0 millions afin de disposer de suffisamment de réserves si subitement de nouvelles tâches devaient être assumées de manière inattendue, si le processus de changement devait provoquer des charges importantes ou provoquer inopinément d'importants déplacement de charges. De plus, une insécurité demeure par rapport à l'évolution économique qui n'aurait pas seulement un impact sur les paroisses, mais aussi deux ans plus tard sur l'Union synodale dans les mêmes proportions. On peut cependant constater avec satisfaction que grâce à une stratégie financière prudente appliquée ces dernières années, des ressources financières suffisantes ont pu être mis à la disposition de projets visant à garantir la mission de l'Eglises (Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral) et au développement futur dans l'Eglise dans son ensemble (Vision Eglise 21). Cela est dans l'intérêt des paroisses et profite presque directement à la base de notre Eglise. Le Conseil synodal trouve donc juste d'établir une planification financière afin de maintenir des capitaux propres à hauteur d'environ 8 millions, soit environ un tiers des revenus annuels.

Naturellement, malgré une évolution globale positive, il s'agit de continuer à s'engager pour un équilibre financier grâce à des contrôles réguliers des secteurs d'activités et par un budget restrictif. Voilà pourquoi les nouveaux crédits récurrents, qu'ils soient véritablement nouveaux ou la poursuite d'anciens crédits doivent à l'avenir se plier à la règle de la limitation à une période de trois ou quatre ans. Ainsi, il reste possible de maintenir un équilibre entre les trois principaux types de charges ; le personnel, les biens et services et enfin les contributions. Le Conseil synodal est convaincu que de cette manière il lui sera possible d'accomplir la mission importante de l'Eglise avec la meilleure compétence qui soit et ce en temps et en heure. Il est aussi prêt, si cela s'avère nécessaire, à revoir constamment les priorités afin de maintenir à long terme l'équilibre entre l'accomplissement de la mission et les moyens financiers disponibles.

Le Conseil synodal propose au Synode de prendre acte du plan financier.

Berne, septembre 2014

Le Conseil synodal

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
0 AUTORITÉS, POSTES PASTORAUX, FEPS, MÉDIAS								
Total	6'714'014	6'641'400	6'331'900	6'401'200	6'415'000	6'516'300	6'534'000	
20 Synode	258'400	368'300	294'800	339'100	292'400	339'600	295'900	
30 Conseil synodal	1'501'404	1'395'200	1'178'400	1'187'600	1'196'900	1'206'300	1'215'800	
31 Chancellerie de l'Eglise	1'140'743	1'243'900	1'309'200	1'333'600	1'345'800	1'371'700	1'411'300	
32 Service de la communication	1'024'850	927'300	883'800	883'800	883'800	883'800	883'800	
35 Présence des Eglises dans des expositions	174'374	145'300	160'300	145'300	145'300	145'300	145'300	
36 Médias, journalisme	685'709	631'100	603'400	605'600	614'600	616'800	626'000	
40 Conférence interconfessionnelle (IKK/CIC)	13'500	13'500	0	0	13'500	13'500	0	
50 Commission des recours	0	3'000	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	
60 Postes pastoraux propres aux paroisses	10'913	11'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	
61 Postes pastoraux régionaux	95'625	120'200	107'000	107'600	108'300	109'000	109'600	
62 Consécration et de reconnaissance de ministère	115'478	55'000	46'500	46'500	46'500	46'500	46'500	
90 Fédération des Eglises (FEPS)	1'526'286	1'525'900	1'534'800	1'538'400	1'554'200	1'570'100	1'586'100	
99 Contributions divers, crédit global	166'732	201'700	201'700	201'700	201'700	201'700	201'700	

Nouvelles tâches planifiées	total	390'000	487'000	587'000	250'000	150'000
------------------------------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

- 30 Consultation juridique et politique concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat
Mesures d'accompagnement au dialogue entre l'Eglise et l'Etat
Projet issu de la Motion Eglise 21 - Dessiner l'avenir ensemble avec Point final en points de suspension
- 32 Projet Magazine de l'Eglise

Remarques concernant les tâches en cours

- 030 Charges supplémentaires en lien avec la discussion sur les relations Eglise-Etat
- 032 Nouveautés dans les médias électroniques (contribution pour les page Internet des paroisses, modification du propre site, application pour smartphones, etc.)
- 035 Charge supplémentaire unique pour la participation des Eglise à la BAM (Foire bernoise de la formation) - projet pilote
- 036 Recul de la contribution à Reformierten Medien en lien avec la baisse des coûts dans les nouvelles tâches
- 90 La contribution à la FEPS reste inchangée, les contributions uniques concernant le Jubilé de la Réforme araisant sous les nouvelles tâches. Contibution à la KIKO inchangée et légèrement augmentée pour la CER (nouvelle clé dès 2015)

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
1 SERVICES CENTRAUX								
Total	3'402'373	3'090'950	2'806'800	2'859'200	2'892'200	2'935'600	2'979'200	
100 Secteur Services centraux	1'212'599	1'160'900	1'193'850	1'228'500	1'243'500	1'268'700	1'294'100	
110 Services informatiques	864'021	708'450	459'550	466'200	472'900	479'700	486'500	
120 Immeuble Altenbergstrasse 66	1'064'668	915'500	891'500	900'400	909'400	918'500	927'700	
130 Charges/recettes suprasectorielles	246'277	306'100	261'900	264'100	266'400	268'700	270'900	
180 Immeuble Bürenstrasse 12	14'808		0					

Nouvelles tâches planifiées	Total	15'600	10'900	7'600	5'300	3'700
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	--------------

110 Acquisition de nouveaux sous-programmes pour la gestion des données et la comptabilité (amortissement sur un investissement de 52'000)

Remarques concernant les tâches en cours

- 100 Evolution constante des coûts après la consolidation dans la Maison de l'Eglise
- 110 Dissolution des amortissements concernant le renouvellement, puisque celui-ci fut entièrement pré-financé. Les coûts d'exploitations constants même après le renouvellement, mais dépendent du renchérissement.
- 120 Evolution des coûts d'exploitation constante, environ 160'000 plus bas que lors des débuts dans la Maison de l'Eglise (effet économique retardé).
- 130 Evolution des coûts d'exploitation suprasectoriels contante, hausse en fonction du renchérissement de 1% par année.
- 180 Cette fonction disparaît complètement dès 2014

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
2 DIACONIE, PASTORALE								
Total	2'651'925	2'786'600	2'752'450	2'704'000	2'719'900	2'796'200	2'776'900	
200 Secteur Diaconie	1'507'255	1'592'200	1'552'850	1'542'900	1'554'200	1'590'900	1'602'100	
210 Aumônerie des handicapés Jura	62'000	62'500	62'500	63'100	63'800	64'400	65'000	
230 Offices régionaux de consultation conjugale	62'266	62'000	62'900	62'900	62'900	62'900	62'900	
250 Formation coll. socio. diaconau/ass. paroisse	114'330	131'300	146'300	133'500	133'800	169'000	134'200	
260 Chapitre diaconal	7'393	12'100	0	0	0	0	0	
265 diaconie.ch	12'485	0	0	0	0	0	0	
270 Secrét. œcum. alémanique pour l'aumônerie des prisons	4'910	5'100	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	
293 Subventions couples et familles	146'000	146'000	146'000	146'000	146'000	146'000	146'000	
299 Contributions diverses	735'286	775'400	776'900	750'600	754'200	758'000	761'700	
total			59'000	114'000	114'000	90'000	90'000	

Nouvelles tâches planifiées

- 200 Contribution unique à l'Association Diaconie Berne comme aide pour leur lancement.
Motions au Synode 2014: Projet 50+, contributions au Service de lutte contre la violence de Berne et à l'Ass. Service de consultation en cas de fausse couche et mort périnatale
- 299 Prolongation des contributions à "Nebelmeer" et "mit mir - avec moi"

Remarques concernant les tâches en cours

- 200 Poursuite des activités en cours dans la même ampleur. Légère fluctuation des coûts des projets/cours/séminaires.
- 230 Contribution inchangée des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure aux offices régionaux de consult. conj. Le report de la contrib. cantonal (renché. compris) n'a pas d'incidence financ.
- 250 Un montant sera prévu chaque deux ans en moyenne pour les stages dans le domaine de la diaconie. L'organisation des stages s'effectuera selon les besoins effectifs.
- 265 Le projet diaconie.ch a été retiré lors de l'Assemblée de la KIKO. Il n'est pas clair pour l'instant quand il serait repris et quelles seraient les charges correspondantes.
- diverse Les contributions, dont certaines sont limitées dans le temps, seront imputées au moment d'une nouvelle décision aux nouvelles tâches. Aucune modification notable.

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
3 CATECHESE								
Total	1'709'042	1'900'550	2'108'100	2'093'700	2'145'300	2'155'300	2'207'500	
300 Secteur Catéchèse	1'017'112	1'143'700	1'132'300	1'147'700	1'168'000	1'188'600	1'209'400	
301 Cours formation et formation continue	170'795	142'150	155'700	137'200	160'800	142'400	166'000	
325 Consultation et documentation pour la catéchèse	299'251	320'400	315'450	317'600	324'700	331'900	339'200	
330 Enfance et Eglise	42'669	57'400	45'750	52'000	52'300	52'600	52'800	
350 Formation et perfectionnement de catéchètes	8'518	18'500	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	
359 Participation diverses à la formation et au perfectionnement	147'725	160'400	380'900	360'900	360'900	360'900	360'900	
360 Instruction religieuse de langue française	13'972	28'000	30'000	30'300	30'600	30'900	31'200	
390 Contributions à des écoles	9'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	

Nouvelles tâches planifiées

Aucun nouveau projet n'est prévu pour l'instant dans le Secteur Catéchèse.

total

0

0

0

0

0

Remarques concernant les tâches en cours

300 Poursuite des activités en cours avec une augmentation des charges du personnel selon le règlement. Poursuite de l'exploitation dans le cadre existant.

301 Légère augmentation des charges dans les domaines de la formation et des cours. Aucune hausse des charges significative après l'introduction de Refmodula.

325 Légère hausse des coûts nets dès 2016 en raison d'une baisse des recettes; maintien de la contribution aux MBR de CHF 20 par catéchumène. La nouvelle négociation avec la HEP de Berne peut encore générer des implications financières.

359 Hausse de la contribution à la catéchèse spécialisée dès 2015. Contribution unique en 2015 pour les nouveaux moyens pédagogiques la catéchèse spécialisée (subvention de la KIKO)

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
4 PAROISSES ET FORMATION								
Total	2'689'372	2'864'170	2'761'700	2'714'900	2'754'700	2'795'200	2'836'300	
400 Secteur Paroisses et Formation	1'712'494	1'862'800	1'751'000	1'796'800	1'829'100	1'862'000	1'895'500	
411 Immeuble Pavillonweg 7	0	0	0	0	0	0	0	
415 Foyer d'étudiants, Pavillonweg 5	0	300	0	0	0	0	0	
450 Formation et formation continue	108'722	163'210	158'300	159'200	160'100	161'000	161'900	
470 Centre de Sornetan	392'039	381'000	401'000	407'500	414'100	420'800	427'500	
480 Animation de jeunesse	269'420	259'600	259'600	259'600	259'600	259'600	259'600	
490 Accompagnement des femmes	37'537	37'600	37'600	37'600	37'600	37'600	37'600	
499 Contribution diverses	169'160	159'660	154'200	54'200	54'200	54'200	54'200	

Nouvelles tâches planifiées

total

154'500

134'500

73'000

13'000

13'000

- 400 Nouveaux projets dans le domaine de la formation des autorités, de passage à la retraite, d'outils de conduite et du projet Réadmission au sein de l'Eglise
Chargé de projet pour l'accompagnement des paroisses dans le sens d'une modification des relations entre l'Eglise et l'Etat
- 480 Proposition au Synode: Contribution au Centre HipHop de Berne
Soutien à l'App des Eglises

Remarques concernant les tâches en cours

- 400 Malgré de légères variations dans les charges liées aux projets (316 - 317), les coûts d'exploitation restent stables.
- 411 - 415 Les deux propriétés sont gérées sans incidence financière (Attribution des excédents de recettes dans le Fonds de rénovation immobilière).
- 470 Aucune couverture de déficit ces prochaines années concernant le Centre de Sornetan. Les charges cofinancées augmentent selon l'évolution salariale de 2% à peine par an.
- 499 Dès 2016, les attributions de CHF 100'000 au Fonds d'encouragement pour les installations solaires cessent.

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
5 OECUMENISME, MISSION, COOPERATION AU DEVELOPPEMENT								
Total	2'858'755	2'854'630	2'983'750	2'999'900	3'016'200	3'032'600	3'049'200	
500 Secteur OeTN-Migration	963'861	941'980	990'600	1'006'700	1'023'000	1'039'400	1'056'000	
505 Responsable Terre Nouvelle Jura	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	
506 Chargé des questions de migration, Jura	28'945	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	
510 Réseau de contact pour réfugiés	196'451	188'550	204'250	204'300	204'300	204'300	204'300	
560 Contacts avec les autres confessions et religions	127'582	122'900	167'800	167'800	167'800	167'800	167'800	
570 Contributions à des organisations œcuméniques internationales	78'057	68'800	69'000	69'000	69'000	69'000	69'000	
580 Contributions œuvres de mission et d'entraide	940'010	930'100	930'100	930'100	930'100	930'100	930'100	
590-592 Contributions protestants disséminés/droits humains	165'091	173'000	161'000	161'000	161'000	161'000	161'000	
593 Contributions projets Terre Nouvelle	55'000	55'000	55'000	55'000	55'000	55'000	55'000	
595 Contr. prise en charge de requérants d'asile et de réfugiés	238'758	272'800	304'500	304'500	304'500	304'500	304'500	
599 Contributions diverses	15'000	21'500	21'500	21'500	21'500	21'500	21'500	

Nouvelles tâches planifiées

total

67'000

47'000

35'000

30'000

30'000

- 500 Les charges pour les suites du projet Globalisation seront haussée à CHF 15'000 dès 2015.
- 580 Contribution unique en 2015 au Symposium pour les 200 ans de la Mission bâloise / mission21
- 592 Compensation de la contribution manquante de la collecte de l'EPER aux BPI Suisse, au Réseau Guatemala, au Forum pour l'éducation à la paix et à Solidarité sans frontières.
- 570 Contributions récurrentes pour le Forum pour les droits humains (trois ans) et la campagne Droits sans frontières, phase II (2 ans)

Remarques concernant les tâches en cours

- 500 Pour l'essentiel, les charges concernant la poursuite des activités restent stables.
- 560 En 2015: hausse de la contribution à l'Association Eglise dans la Maison des religions (Décision prise au synode d'été 2014).
- 595 En 2015: hausse de la contribution à la FEPS pour les Centres d'enregistrement aux frontières en raison de besoins massivement plus élevés.

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER					
			2015	2016	2017	2018	2019	
9 FINANCES ET CONTRIBUTIONS								
Total	-23'415'840	-22'175'700	-23'543'100	-23'601'000	-23'839'900	-24'092'700	-24'341'600	
900/905 Contributions des paroisses BE et SO /Contr. Eglise du Jura	-22'827'436	-22'144'200	-23'463'900	-23'586'000	-23'822'200	-24'059'700	-24'300'500	
910 Intérêts et produits en participations	-32'960	-141'500	-109'200	-125'000	-127'700	-143'000	-151'100	
935 Immeubles Gwatt	-1'099'999	0	0	0	0	0	0	
940 Subventions de construction aux paroisses SO	110'073	100'000	20'000	100'000	100'000	100'000	100'000	
985 Amortissement patrimoine administratif	0	0						
986 Attribution au fonds de secour	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	
987 Constitution de réserves	424'482		0					

Nouvelles tâches planifiées

total	15'400	27'100	33'100	29'800	26'800
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

900/905 Dès 2015, aucun rabais n'est prévu pour les contributions des paroisses à l'Union synodale.

985 Amortissement sur le projet Eglise 21 - dessiner l'avenir ensemble (2015 - 2018, sans Point final en points de suspension).

Remarques

900 Les contributions des paroisses se basent chaque fois sur les recettes des deux années précédentes des paroisses. Plus d'infos sur les recettes prévues dans le rapport préliminaire.

910 Grâce aux nouveaux placements financiers, principalement des obligations à taux fixe, les recettes des intérêts restent relativement stables. Légère baisse grâce aux besoins en ressources pour les gros projets.

935 Concernant la propriété de Gwatt, aucune charge et aucun prélèvement sur le Fonds de secours ne sont prévus dès 2015.

940 Les contributions immobilières aux paroisses soleuroises devraient se monter ces prochaines années à CHF 100'000 environ par année dès 2016.

985 Dès l'exercice 2015, les amortissements sur investissement qui ne peuvent être attribués à un autre secteur seront comptabilisés sous cette fonction.

986 Les attributions versées au Fonds de secours devraient rester inchangées à CHF 10'000 (Financement de l'assainissement de Gwatt).

PLAN FINANCIER 2015 - 2019

	Compte 2013	Budget 2014	PLAN FINANCIER				
			2015	2016	2017	2018	2019
RESULTAT COMPTE FONCTIONNEMENT SANS NOUVELLES TÂCHES	484'685	-881'300	704'800	784'600	838'500	805'900	885'500
TOTAL DES CHARGES POUR LES NOUVELLES TÂCHES			-787'000	-960'500	-989'700	-558'100	-453'500
RESULTAT COMPTE DE FONCTIONNEMENT (+ excédent de recettes, -excédent de dépenses)	484'685	-881'300	-82'200	-175'900	-151'200	247'800	432'000
CAPITAL PROPRE	8'884'700	8'003'400	7'921'200	7'745'300	7'594'100	7'841'900	8'273'900

